OGDEN

Plan de zonage

Numéro A3

Avril 2018

Annexe 3

N
W E
S

Projection : MTM, NAD 1983, fuseau 8.
Base cartographique : BDTQ 1 : 20 000; Orthophoto 2000 et 2013.

Amendement

Règlement modificateur : Entrée en vigueur :
Règlement modificateur : Entrée en vigueur :
Règlement modificateur : Entrée en vigueur :
Règlement modificateur : Entrée en vigueur :

Faisant partie intégrante du règlement 2000-3
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Secrétaire-trésorier Date

Source :
Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec, tous droits réservés

CPTAQ, demande à portée collective, décision no 371196, 1er mars 2012

Réalisation :
MRC de Memphrémagog
26 mars 2018

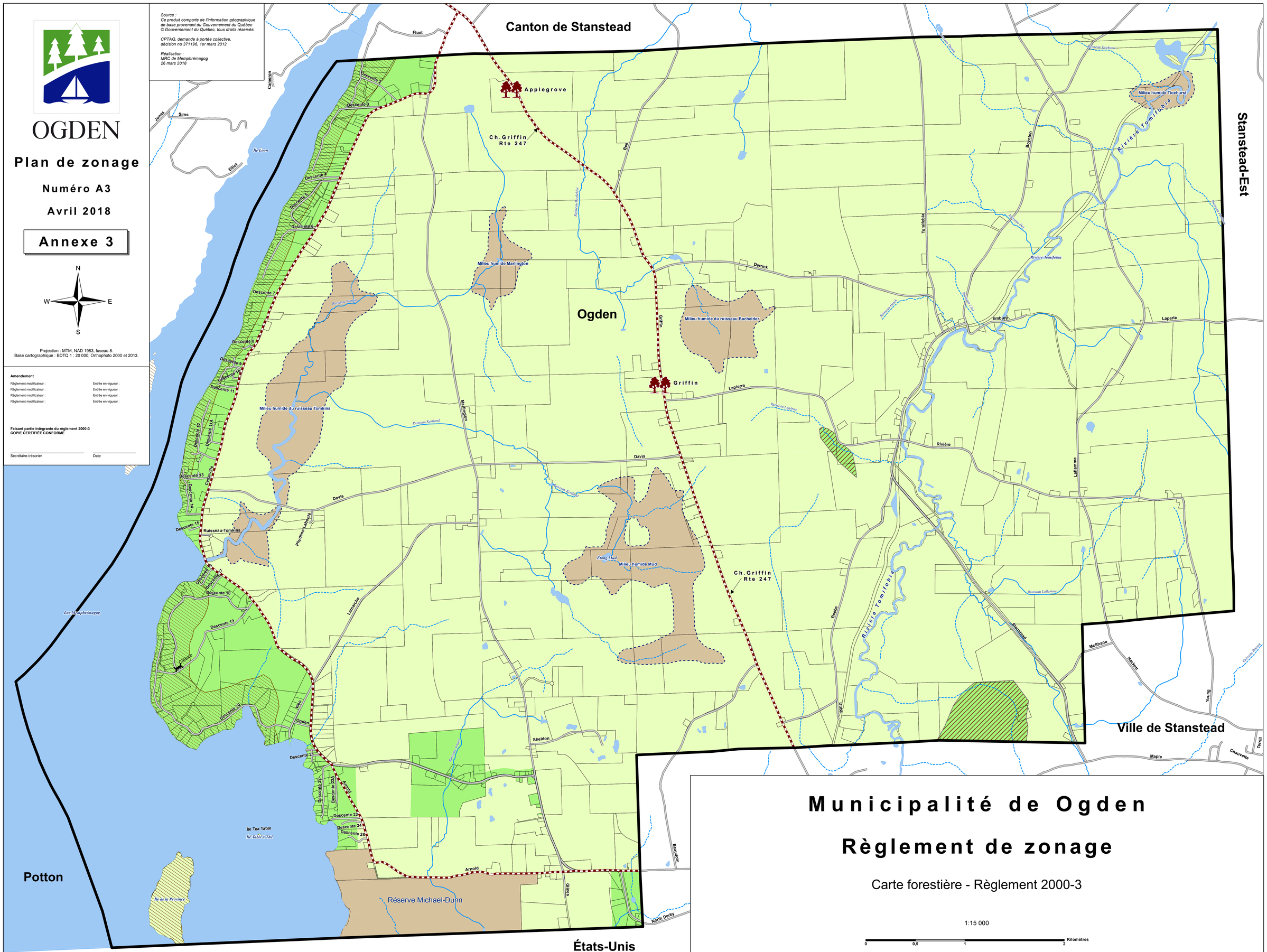

Municipalité de Ogden

Règlement de zonage

Carte forestière - Règlement 2000-3

1:15 000

0 0,5 1 2 Kilomètres

Légende

- Limite de la municipalité
- Secteur d'interdiction à l'exploitation forestière
- Secteur de contraintes sévères à l'exploitation forestière
- Secteur d'exploitation forestière controlée
- Secteur non-réglementé
- Tunnel d'arbres
- Routes ou chemins publics ou privés
- Route pittoresque et panoramique
- Paysage naturel d'intérêt supérieur
- Zone d'érosion
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Milieu humide
- Lac